

Compte rendu séance du 28 Janvier 2022

Séance du 28 Janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPARLIERE Alain, maire.

Convocation du 24 Janvier 2022

Présents :

Mr LAPARLIERE Alain,
Mr BOUTIN Yannick,
Mme CAUSSE Jacqueline,
Mme DROUILLARD Peggy
Mr ARCAY Michel,
Mr SARNAC Jérôme,
Mme BLONDEAU Gabrielle

Mr TABUTEAU Michel,
Mme FRUCHARD Marylène,
Mme GUIBERT Delphine

Absents : Mr BLONDEAU Bernard, Mr FRATY Frédéric, Mme MOUROCQ Vanessa, Mme ZAIDI Houria, Mr LABAYE Anthony, excusés.

Procuration : Procuration de Mr FRATY Frédéric à Mme DROUILLARD Peggy
Procuration de M. BLONDEAU Bernard à Mme BLONDEAU Gabrielle
Procuration de Mr LABAYE Anthony à Mme CAUSSE Jacqueline

Secrétaire de séance : Mme GUIBERT Delphine qui a accepté cette fonction

Lecture du compte-rendu de la séance du 14 Janvier 2021, approuvé.

- **Vote de crédit d'investissement avant le vote du budget 2022 : Elaboration PLU**

Nul et non avenue. Situation réglée.

- **Délibération soumettant à déclaration préalable pour l'édification de clôtures.**

Après lecture de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures. Le conseil municipal approuve cette délibération.

- **Instauration du DPU (Droit de Préemption Urbain) sur la commune**

Après explication sur l'instauration du DPU sur la commune, le conseil municipal approuve cette délibération s'il y a mise en place d'un avenant sur délibération à la majorité du conseil municipal.

- **Convention commune de Bédenac/CDCHS**

Le conseil municipal après délibération :

- Approuve la convention avec la communauté de communes de la Haute Saintonge.
- Autorise le maire à signer la dite convention.

- **Intégration de la voirie des « Terres de Bourg » dans la voirie communale**

Le conseil municipal après délibération approuve l'intégration de la voirie des « Terres de bourg » dans la voirie communale

- **Autorisation à Yannick BOUTIN pour les travaux de coupe de bois aux « Terres du Bourg et replantation**

Le conseil municipal après délibération :

- Approuve la décision de faire effectuer les travaux indiqués par Mr Yannick BOUTIN
- Charge Mr Le Maire à faire une demande d'autorisation de défrichement
- Autorise à signer les devis et la convention

- **Convention financière avec le syndicat de Voirie**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention financière avec le syndicat de voirie.

Le 4 février 2022

Le Maire

